

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/10-502-259 du 13/09/2010

ACCES EXCEPTIONNEL A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Références : Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 article 19 modifié par le décret 2006-962 du 1er Août 2006 - Décret 2008-1429 du 19 décembre 2008 article 3 paragraphe 8 - Circulaire du 22 mars 2010 relative à la reconduction du dispositif pour l'année 2010-2011

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme RUIZ - Tel : 04 42 95 29 12 - Fax : 04 42 95 29 24

1. Conditions d'accès à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement :

- Etre maître ou documentaliste avec un contrat définitif, c'est à dire assimilé pour la rémunération aux maîtres auxiliaires de 1° et 2° catégories au **01/09/10**.
- Justifier de deux ans de services effectifs d'enseignement ou de documentation dans une classe du second degré.

Les candidatures seront soumises à l'avis de la **commission de sélection académique**, qui se prononcera au vu des **avis pédagogiques** formulés par les membres du corps d'inspection, figurant dans les rapports d'inspection.

2. Procédure :

- Chaque candidat remplira la fiche de candidature en annexe.

Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement accompagnées du **dernier rapport d'inspection en date**.

- les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises par la voie hiérarchique, à :

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES pour le
vendredi 5 novembre 2010, délai de rigueur.

Toute fiche de candidature **incomplète** ou parvenue après cette date **sera rejetée**.

Je vous remercie de respecter la date de retour des fiches de candidature qui conditionne l'organisation des visites d'inspection nécessaires.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Année Scolaire 2010/2011

RECTORAT
DEEP

**Accès des Maîtres contractuels des établissements d'enseignement
privés à l'échelle de rémunération des Adjoints d'Enseignement**

Année Scolaire 2010/2011

Nom :		Nom de jeune fille :	
Prénom :		Date de naissance :	
Diplôme :		Discipline enseignée :	
Nom et adresse de l'établissement d'exercice :			
Date d'entrée en fonctions :	Contrat Provisoire Date d'effet : .. / .. /	Contrat Définitif : Date d'effet : .. / .. /	
Catégorie : MA 1 <input type="checkbox"/> MA 2 <input type="checkbox"/>			
Echelon :		Date d'effet : .. / .. /	
Date de la dernière inspection : .. / .. /			
Note pédagogique : (joindre le dernier rapport)			
Je certifie exacts les renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.			
A		le Signature du candidat	

Date limite d'envoi au Rectorat, DEEP s/c du Chef d'établissement : le vendredi 5 novembre 2010, délai de rigueur

Transmis aux services rectoraux le :

Avis du chef d'établissement :
Signature du chef d'établissement,